

MUNICIPALITÉ D'ULVERTON

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire trésorière, aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage

Que, lors de la séance tenue le 8 juillet dernier, le conseil de la municipalité a adopté par résolution le PREMIER projet de «**règlement numéro 487-2019 visant à modifier le règlement de zonage numéro 389-2006** afin

- *d'autoriser l'usage « Industrie de première transformation de produits forestiers » dans les zones agro-forestières «AF-1 à AF-8» et dans les zones agro-forestières dynamiques «AFD-1 à AFD-11» et «AFD-13 à AFD-16».*

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 12 août 2019 à 19 h, à la salle du conseil, sur le PREMIER projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le premier projet de règlement modifiant le zonage vise :

- **à autoriser l'usage « Industrie de première transformation de produits forestiers » dans les zones agro-forestières «AF-1 à AF-8» et dans les zones agro-forestières dynamiques «AFD-1 à AFD-11» et «AFD-13 à AFD-16».**
 - *Ce groupe d'usage correspond à la production de produits semi-finis ou finis à partir de produits bruts provenant en partie de l'exploitation forestière. tel que le sciage et le rabotage en atelier ou en usine; que cette activité soit reliée ou non à une exploitation agricole ou forestière.*

Les zones agro-forestières et agro-forestières dynamiques correspondent essentiellement aux zones hors du périmètre d'urbanisation situées en zone verte au sens de la *Loi de protection du territoire agricole* et où une prédominance forestière est présente. Ceci exclut les zones agricoles dynamiques (zones «AG» au règlement de zonage) où la proportion de terres en culture est plus importante.

Que l'illustration des zones concernées par les modifications proposées peut être consultée au bureau de la municipalité.

Que le premier projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 151, Route 143 à Ulverton.

DONNÉ À ULVERTON, CE 23^E JOUR DU MOIS DE JUILLET 2019

Louise Saint-Pierre
Directrice générale, secrétaire-trésorière

MUNICIPALITY OF ULVERTON

PUBLIC NOTICE

Notice is hereby given by the undersigned, director general and secretary-treasurer, to anyone concerned by a by-law modifying the actual zoning by-law

That, at the regular meeting that took place last July 8th, at 7:30 PM, the Council adopted by resolution the **FIRST draft by-law # 487-2019 aiming at modifying the zoning by-law # 389-2006** in order to

- *Allow the use « Forest products primary processing industry» in «AF-1 à AF- » agro-forestry zones, «AFD-1 à AFD-11» and «AFD-13 à AFD-16» dynamic agro-forestry zones.*

That a public consulting assembly concerning the draft by-law # 487-2019 will take place August 12th, 2019 at 7:00 PM in the Town Hall. During this assembly, the mayor or another councillor appointed by him, will explain the project, the consequences of its adoption and hear citizens wishing to express themselves on the subject.

That the first draft by-law does include a provision which is open to an approval by referendum.

That the first draft by-law # 487-2019 is aiming

- **at allowing the use « Forest products primary processing industry» in « AF-1 à AF-8 » agro-forestry zones, «AFD-1 à AFD-11» and «AFD-13 à AFD-16» dynamic agro-forestry zones.**
 - *This use is defined as the production of finished or semi-finished products partly generated from forestry such as sawing and planing, in a shop or manufactured, whether this activity is or not related to farming or logging.*

Forestry and agro-forestry zones are essentially zones situated outside the urbanisation perimeter, in a green zone within the meaning of the *Loi sur la protection de territoire agricole* and predominantly forest. Productive agricultural areas («AG» zones in the zoning by-law) are excluded where cropland proportion is highest.

That the map showing these zones may be consulted in the Municipal Office.

That the first draft by-law may be consulted by anyone concerned during the regular office hours, in the Town hall, 151, route 143, in Ulverton.

GIVEN IN ULVERTON, THE 23RD DAY OF JULY 2019

Louise Saint-Pierre
Director General and Secretary-treasurer

ÉLECTION PARTIELLE LE 18 AOÛT 2019

Il y aura bel et bien une élection partielle pour élire le conseiller ou la conseillère au poste numéro 3, à la suite de la démission de Monsieur Robert Bélanger. Le scrutin se tiendra le 18 août prochain et le vote anticipé le 11 août. Deux citoyens ont posé leur candidature au poste: Suzanne Serhan et Sylvain Clair.

BY-ELECTION HELD ON AUGUST 18

There will be a by-election, August 18, to elect a councillor in seat # 3 vacated by Mr. Robert Bélanger. Advance polling will be held August 11. Two candidates submitted their nominations: Suzanne Serhan and Sylvain Clair.

À ULVERTON, COMPOSTONS!

Au cours des semaines à venir, **des citoyens bénévoles frapperont à votre porte**. La Municipalité souhaite faire l'inventaire des résidences où se pratique le compostage pour démontrer que l'implantation du bac brun peut être évité. Vous ne compostez pas? Ouvrez-leur tout de même votre porte, nous aimerions savoir ce qui vous retient de le faire. Un badge portant leur nom et le logo de la municipalité vous permettra d'identifier facilement ces bénévoles.

BE GREEN IN ULVERTON!

During the coming weeks, **volunteer citizens will knock at your door**. The Municipality needs to document the number of properties where composting is practiced in order to establish that implanting the brown bin may be avoided. You are not composting? Open your door all the same. We want to hear what is stopping you. A badge showing their names and the Municipality's logo will make it easy for you to identify these volunteers.

LA MUNICIPALITE D'ULVERTON ADHERE AUX *FLEURONS DU QUÉBEC*

La classification horticole des *Fleurons* (de 1 à 5) constitue une reconnaissance officielle des efforts de toute la collectivité pour un milieu de vie plus beau et plus vert! La municipalité souhaite améliorer le cadre de vie de ses concitoyens et mobiliser la population autour de cet inspirant projet. Le 26 août prochain, nous recevrons la visite des classificateurs des *Fleurons du Québec*. Nous vous invitons tous à jardiner, fleurir votre environnement et ainsi participer à l'embellissement de notre municipalité. Semblables aux étoiles utilisées dans la classification hôtelière, les Fleurons du Québec peuvent être affichés aux entrées municipales. Ils sont une source de fierté pour tous, car ils témoigneront du dynamisme de notre municipalité et de sa population.

ULVERTON JOINS *FLEURONS DU QUÉBEC*

The classification of horticultural *Fleurons du Québec* acknowledges community efforts towards a lovelier and greener environment. The Municipality wishes to improve the living conditions of its citizens and mobilize the community around this inspiring project. On August 26, the Florets classifiers will visit Ulverton. We invite you all to take pride in beautifying our village. The florets awarded to a Municipality can be posted at the limits of the Municipality They are a source of pride and will express the vitality of our community.



Municipalité d'Ulverton
151, route 143
Ulverton, Québec, J0B 2B0
Tél.: 819 826-5049
www.municipaliteulverton.com

- Avis public/ Public Notice
- Élection partielle/ By-election
- Compostage/ composting
- Fleurons du Québec

Août 2019/ August 2019